

COMMUNE de TOURNEHEM-sur-la-HEM

-----  
PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du 28 mai 2026 à 19 heures 00 à la mairie

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Marie-Claude (pouvoir donné à VASSEUR Jean-Paul) et BAL Emmanuel (pouvoir donné à BAL Julien) et DEMARTHE Grégory, non excusé.

Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 12/15.  
Monsieur BAL Julien est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture des délibérations de la dernière réunion de conseil municipal.  
Pas de remarque.

Commune ambassadrice du don d'organes

En début de séance, Monsieur PARENT Gérald, ambassadeur du don d'organes et Monsieur SENECHAL Antoine, Président du collectif greffes du Nord viennent présenter l'association. La municipalité avait émis le souhait d'être commune ambassadrice du don d'organes. Les associations dont est adhérent Monsieur PARENT (Miss Vallée de la Hem et Miss Calais) sont ambassadrices du don d'organes.

Journée du don d'organes : 22 juin 2026

Toutes communes, associations, entreprises.. peuvent être ambassadrices du don d'organes.

50 villes/villages dans le Pas-de-Calais et autant dans le Nord sont ambassadeurs du don d'organes.

Dans la CAPSO, 1 seule commune est ambassadrice : Seninghem. Tournehem serait la 2<sup>ème</sup>.

La loi dit que toute personne ne s'étant pas inscrite sur le répertoire national comme refusant de donner ses organes est favorable au don d'organes. Mais malheureusement encore 45% de refus de don d'organes car même si la personne ne s'est pas inscrite sur ce répertoire, elle n'a pas fait savoir à sa famille qu'elle y était favorable, le don ne peut pas avoir lieu.

C'est pourquoi, la fonction d'ambassadeur se résume à faire connaître les modalités du don d'organes en organisant tout événement pour parler de cette cause.

- Panneaux aux entrées de village
- Stand lors de manifestations sportives ou culturelles...

Une soirée sera organisée au complexe en octobre afin d'officialiser la signature de la convention.

Elle sera précédée par la présentation des membres de l'association, un film ou une pièce de théâtre sur le sujet, un verre de l'amitié.

Madame BREBION Laëtitia sera la référente de la municipalité pour ce sujet.

Dél. n°48/28-05-2026 : Règlement de l'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs, organisé du 6 au 31 juillet 2026, accueillent des enfants de la commune et des communes extérieures.

*Afin de règlementer cet accueil de loisirs, il faut délibérer sur le règlement.*

*Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'établir :*

- *Un règlement pour les enfants de la commune*
- *Un règlement pour les enfants extérieurs. Une convention sera établie avec les communes extérieures n'organisant pas d'accueil de loisirs et la commune.*

**Dél. n°49/28-05-2026 : Tarification de la soirée récréative**

*Chaque année, une soirée récréative est organisée. Les participants peuvent se restaurer avec un panier repas comprenant 1 boisson, 2 croque-monsieur et 1 glace.*

*Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer le tarif de 8€ pour le panier repas .*

**Dél. n°50/28-05-2026 : Tarification des campings**

*Pendant l'accueil de loisirs, les enfants partent en camping. Le conseil municipal doit délibérer sur le tarif demandé aux familles pour ce camping.*

*Le groupe des 3-5 ans reste 1 nuit en camping à l'école. Le tarif comprend le repas du soir, du lendemain matin et midi.*

*Les groupes de 6 à 13 ans partent 4 jours et 3 nuits en camping aux Hemmes de Marck. Le tarif comprend les 3 nuits, 3 repas du matin, midi et soir.*

*Le conseil municipal, à l'unanimité décide des tarifs suivants :*

- *9€ par enfant pour le groupe des 3-5 ans*
- *52€ par enfant pour les groupes de 6 à 13 ans*

*Les enfants ne participant pas au camping ne seront pas accueillis dans le groupe restant dans les locaux de l'ALSH.*

**Dél. n°51/28-05-2026 : Tarification des nuitées de camping des animateurs**

*Les animateurs et le directeur seront présents la nuit lors des campings. Il faut délibérer sur le montant de l'indemnité pour les nuitées versée aux encadrants.*

*Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une indemnité de 18€ par nuit passée au camping pour les animateurs et le directeur.*

**Dél. n°52/28-05-2026 : Augmentation des heures d'un adjoint technique de 20 à 25h**

*Afin d'éviter de payer des heures supplémentaires à un adjoint technique le temps du remplacement d'un autre adjoint technique en arrêt maladie, il est proposé d'augmenter les heures de cet adjoint technique de 20 à 25 heures.*

*Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter les heures d'un adjoint technique de 20h à 25h à compter du 01 septembre 2026 jusqu'au retour de l'adjoint technique en arrêt maladie.*

*Dél. n°53/28-05-2026 : Augmentation des heures d'un adjoint technique de 32 à 35h*

*Afin de redynamiser le service ludothèque, Monsieur le Maire propose de l'intégrer à l'étage de la bibliothèque. Il propose d'augmenter les heures de l'adjoint technique travaillant à la bibliothèque de 32 à 35h.*

*Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter les heures de l'adjoint technique de 32 à 35h à compter du 01 juillet 2026.*

*S'il s'avère que ce service devait s'arrêter, l'agent reviendrait à 32h semaine.*

*Dél. n°54/28-05-2026 : Prix de fin d'année scolaire pour les élèves et enfants entrant en 6ème*

*La commune offre chaque année des prix de fin d'année scolaire et un cadeau aux enfants partant en 6ème.*

*Le conseil municipal, à l'unanimité :*

- Accepte l'achat de prix de fin d'année scolaire pour les élèves de l'école Jean de la Fontaine*
- Accepte l'achat de cartes cadeaux de 30€ offertes aux enfants de la commune partant en 6ème lors de la cérémonie du 14 juillet 2026.*

*Dél. n°55/28-05-2026 : Cadeaux aux médaillés, nouveaux arrivants, commerçants offerts le 14 juillet*

*Chaque année, la municipalité met à l'honneur à l'occasion de la cérémonie du 14 juillet, les médaillés du travail, les nouveaux propriétaires et commerçants. Le conseil municipal doit délibérer sur les cadeaux offerts.*

*Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'offrir aux médaillés du travail, nouveaux propriétaires et commerçants des paniers garnis de 35€ achetés chez JS Market.*

*Dél. n°56/28-05-2026 : Choix du traiteur pour le repas des aînés*

*Le repas des aînés est organisé le 15 novembre 2026. Il y aurait lieu de choisir le traiteur. Plusieurs devis ont été demandés.*

*Le conseil municipal, à l'unanimité, retient le traiteur FC créateur de saveurs pour le repas des aînés du 15 novembre 2026*

*Dél. n°57/28-05-2026 : Tarif des accompagnants au repas des aînés*

*Le repas des aînés organisé le 15 novembre 2026 est offert aux habitants de la commune de 60 ans et plus.*

*Afin que les conjoints, conjointes, amis puissent assister au repas, il y aurait lieu de décider du tarif de ce repas.*

*Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander 45€ de participation aux accompagnants lors du repas des aînés du 15 novembre 2026*

*Dél. n°58/28-05-2026 : Cadeaux des doyens au repas des aînés*

*Lors du repas des aînés, un cadeau est offert aux 2 doyens de l'assemblée.*

*Le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'offrir un panier garni de 30€ aux 2 doyens du repas des aînés du 15 novembre 2026*

*Dél. n°59/28-05-2026 : Désignation du délégué à la CLECT*

*Par délibération n°D109-26 en date du 05 mai 2026, le conseil communautaire a approuvé la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) composée de 53 membres, à savoir un représentant par commune.*

*Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur BAL Julien, représentant de la commune au sein de la CLECT*

*Dél. n°60/28-05-2026 : Location d'un garage communal*

*Un garage communal Rue Saint-Gilles s'est libéré.*

*Les habitants intéressés par la location devaient s'inscrire en mairie.*

*Le locataire retenu par le tirage au sort est Madame DUFOR Armelle.*

*Le garage sera loué à compter du 01 juin 2026 avec un loyer de 32.78€ par mois.*

*Questions diverses*

*- Trotinettes*

*La municipalité va réfléchir à prendre un arrêté pour obliger le port des casques sur les trotinettes électriques.*

*Fin de séance : 20h00*

**Le secrétaire de séance**  
**BAL Julien**



**Le Maire.**  
**VASSEUR Jean-Paul**

